

100 Re 05-03-2014

~~Olivier FERNANDEZ~~  
Commissaire Enquêteur

**Reunion des personnes publiques associées**  
**PPR de mouvements de terrain de Mougins**

Rédigé le 21 octobre 2015  
par Olivier Castillon

Objet	PPR de mouvement de terrain – commune de Mougins
Date	Mercredi 14 octobre 2015
Lieu	Mairie de Mougins
Invités	Mairie de Mougins Bureau d'études Sol Concept Conseil Général des Alpes-Maritimes Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur Communauté d'agglomération des pays de Lerins Syndicat mixte pour l'élaboration de la gestion du SCOT de l'ouest de l'arrondissement de Grasse Délégation de la Région PACA auprès du centre national de la propriété forestière Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes
Participants	<ul style="list-style-type: none"><li>- M. Galy Maire de Mougins</li><li>- M. Olivieri Mairie de Mougins</li><li>- M. Weber Mairie de Mougins</li><li>- M. Laty Mairie de Mougins</li><li>- M. Lopinto Mairie de Mougins</li><li>- Mme Laporte Mairie de Mougins</li><li>- Monsieur Ducreux Solconcept</li><li>- Mlle descamps Solconcept</li><li>- M. Ribollet, DDTM06</li><li>- M. Castillon, DDTM06</li></ul>
Diffusion	Mairie de Mougins Bureau d'études Sol Concept Conseil Général des Alpes-Maritimes Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur Communauté d'agglomération des pays de Lerins Syndicat mixte pour l'élaboration de la gestion du SCOT de l'ouest de l'arrondissement de Grasse Délégation de la Région PACA auprès du centre national de la propriété forestière Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes

Descriptif	Actions à réaliser par
<p>La réunion a pour objet la présentation, aux élus municipaux, de l'avancement de la procédure administrative et technique de l'élaboration du plan de prévention des risques (PPR) mouvements de terrain prescrit par arrêté préfectoral du 27 juillet 2015 sur la commune de Mougins.</p> <p><b>1) Avancement des études</b></p> <p>Une première réunion de présentation de la procédure du PPR a eu lieu en commune en février 2015.</p> <p>Depuis le de février 2015, le bureau d'études Sol Concept a mené plusieurs campagnes de terrain et synthétisé les données existantes.</p> <p>Le bureau d'études Sol concept présente lors de cette réunion l'avancement des études, notamment les différentes cartes thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La Carte géologique avec hydrographie ;</li> <li>- La Carte des indices géomorphologiques et phénomènes connus ;</li> <li>- La Carte des pentes ;</li> <li>- La carte des aléas.</li> </ul> <p>Le Trias domine sur le territoire de la commune de Mouans-Sartoux. On y trouve également beaucoup de formations contenant des argiles ou des marnes, des formations à évaporites, des dolomies (roches vacuolaires), des calcaires, des alluvions et des colluvions.</p> <p>La majeure partie de la commune possède des pentes inférieures à 16% et pour presque la totalité de la commune, elles sont inférieures à 46 %. Cela oriente les types de phénomènes pouvant se produire sur la commune (glissements, effondrements en majorité).</p> <p>Un certain nombre d'événements ont déjà eu lieu sur la commune. Des fontis disséminés sur le territoire et notamment dans le secteur du Val d'Aussel et des affaissements près du vallon du Val d'Aussel ou de la Gipièrre.</p> <p><b>2) Les aléas observés sur la commune de Mougins :</b></p> <p>- L'aléa glissement de terrain le plus fort observable sur la commune se situe à environ 800 m à l'ouest-sud-ouest de Mougins le Haut, et à environ 500 m, 700 m et 800 m au sud-ouest du centre village de Mougins.</p> <p>La probabilité d'occurrence est moyenne et des événements ont été recensés sur la carte du CETE. L'aire géographique concernée est de l'ordre de 1000 m<sup>2</sup>, ce qui place l'intensité en classe élevée.</p> <p>Au final, l'aléa est de niveau 3, soit fort.</p> <p>Une partie du versant exposé au sud-ouest de la colline de Peygros et une partie vallon de Carimail au sud-ouest de la commune sont soumis à un aléa glissement de terrain de niveau 3.</p> <p>- L'aléa effondrement le plus fort observable se situe dans le quartier du Val d'Aussel.</p> <p>Des affaissements sont observables au niveau de la voie du lotissement du Val d'Aussel, et deux maisons ont été évacuées.</p> <p>Un autre fontis est visible sous la forme d'une cheminée</p>	

df

La probabilité d'occurrence est forte (zone soumise à un effondrement existant). L'intensité en l'état des connaissances sur le phénomène (diamètre inférieur à 10 m, genèse brutale) est élevée. L'aléa est donc de niveau 3, soit fort.

- L'aléa chute de blocs le plus fort se situe au lieu-dit Ranguin, au niveau du vallon de Carimail, à l'ouest du Clot d'Embertrand et à l'ouest de Pigranel-font Roubert.

Un évènement récent (2013) s'est produit au niveau du tunnel de Ranguin. Le CETE avait également recensé des zones soumises au phénomène chute de blocs à l'ouest du Clot d'Embertrand et à l'ouest de Pigranel-Font Roubert. Au final, l'aléa est de niveau 3, soit fort.

- Le ravinement est observable sur une majorité du territoire communal. L'aléa ravinement le plus fort se trouve vers le quartier des Gourguettes et dans la pointe sud au sud-ouest du territoire communal : le long de la route D 809. La probabilité d'occurrence est forte, puisque le ravinement est identifié. Les ravines ont des profondeurs inférieures au mètre, et l'aire géographique est supérieure à la centaine de m<sup>2</sup>. L'aléa est donc de niveau 3, soit fort.

### 3) Subventions des études de recherche de cavités:

Monsieur le Maire demande des informations sur le pourcentage de subventions pouvant être accordé au titre du fonds barnier dans le cadre des études de sol sur le quartier du Val d'Aussel.

Compte tenu que ces études entrent dans le cadre de la recherche de cavités souterraines, elles seront subventionnées au titre des fonds barnier à un taux maximum de 30%.

Il est conseillé à la commune de se rapprocher du conseil Départemental et du conseil Régional afin d'obtenir des aides additionnelles.

Un dossier de demande de subvention devra, par ailleurs, être adressé à la DDTM, en prenant en compte les 30% maximum pouvant être accordés au titre des fonds barnier.

Il est rappelé que les études ne doivent pas démarrer sans que la DDTM ait validé la demande de subvention.

### 3) Conclusions :

Monsieur Ribollet souhaiterait que les élus informent le pôle risques sur les zones à enjeux de la commune, urbanisées ou à urbaniser, afin de cibler plus particulièrement ces secteurs dans le cadre des études de PPR.

Le bureau d'études Sol Concept communiquera la carte des aléas par le biais de la DDTM.

La prochaine réunion des personnes publiques associées aura pour objet la présentation du projet de PPR. Les services de la DDTM se rapprocheront de la commune pour l'organiser dès lors que le bureau d'études aura mis en forme une carte de zonage.

Commune

Commune

Sol Concept  
DDTM

DDTM

au de 05 - 03 - 2014



Olivier FERNANDEZ  
Commissaire Enquêteur

Le Chef du pôle Risques



Philippe RIBOLLET

